

N/réf:

Monsieur Eric Piolle, Maire de Grenoble, Monsieur Ferrari, Président de Grenoble Alpes Métropole, Sylvain Laval, Vice-Président chargé de l'espace public, de la voirie, des infrastructures cyclables et des mobilités douces

Grenoble, le 8 juin 2021,

Monsieur le Maire de Grenoble, Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole, Monsieur le Vice-Président,

Notre association réunie au sein de sa commission mobilité souhaite vous interpeller au sujet de la sécurité des usagers cyclistes et piétons.

Pour commencer et concernant les piétons, nous sommes particulièrement préoccupés par le ressenti des piétons vulnérables sur les trottoirs.

- La circulation des cycles reste préoccupante, notamment lorsque les infrastructures cyclables ne sont pas d'une qualité suffisante, c'est-à-dire lorsque les cyclistes ne se sentent pas suffisamment en sécurité sur l'espace qui leur est dévolu
- La prolifération des Engins de Déplacement Personnel (EDP : trottinettes, giropodes, etc...) pose des problèmes. Si la place de leur circulation a enfin été clarifiée par la loi, cela demande à être expliqué et popularisé afin que les trottoirs retrouvent leur tranquillité
- Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui se développent, sont une nouvelle menace sur les trottoirs (c'est interdit) : c'est une gêne et un danger.
- Le stationnement sauvage sur les trottoirs de certains quartiers qui nuisent à la circulation des piétons voire la rende impossible pour les familles avec des poussettes, pour les personnes à mobilité réduite ou pour les personnes âgées.

En un mot, il ne nous semble pas acceptable que les piétons ne soient pas à l'aise sur les trottoirs et nous avons d'ailleurs fait une demande de rencontre à vos services spécifiquement sur la question de la signalisation en zone piétonne, des traversées piétonnes en zone 30 et de la problématique des scooters (notamment de livraison) en zone piétonne.

Par ailleurs, **nous relevons des anomalies d'infrastructures** qui nuisent à la tranquillité et à la sécurité des piétons :

- grands axes avec pistes cyclables sur les trottoirs (ex.: grands boulevards)
- trottoirs partagés avec les pistes cyclables (nord du Cours Jean Jaurès, débouché nord de la passerelle Saint-Laurent)



Nous pensons qu'il faut partager de façon claire et nette l'espace dédié aux piétons, aux cyclistes et aux automobiles, à part peut-être dans les zones peu fréquentées. De plus, nous relevons un certain nombre d'aménagements pour lesquels des "tempo-vélos" qui semblent devoir se pérenniser, font doublon avec des bandes cyclables sur le trottoir. Dans ce cas, il nous semble important de rendre au plus vite le trottoir aux piétons.

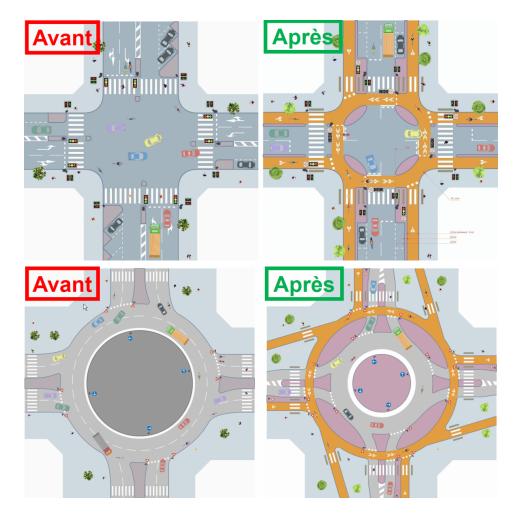
Enfin, nous constatons que les piétons comptent toujours parmi les principales victimes des accidents de la circulation, le plus souvent dans des accidents impliquant des véhicules motorisés. La "Métropole apaisée" a été décrétée il y a plusieurs années et doit devenir une réalité pour que les piétons, et notamment les plus vulnérables (les plus jeunes et les personnes âgés) ne soient plus menacés dans leur vie quotidienne.

Par ailleurs, nous souhaitons également vous interpeller sur la sécurité des cycles.

En lien avec les Unions de Quartier, la commission mobilité du CLUQ veut accompagner le développement d'aménagements structurants et du réseau secondaire pour les vélos. Pour ce faire, nous préconisons de suivre les 8 recommandations que le Cerema a récemment fait paraître :

- 1. Identifier et équiper les **axes de transit** et notamment **séparer les pistes cyclable** du trafic motorisé lorsque le trafic motorisé excède 4000 véhicules/jour
- 2. Offrir des **largeurs cyclables** répondant aux exigences de capacité et de confort en prenant en compte le trafic vélo attendu à l'horizon 5-10 ans (par exemple, au moins 3,5 m pour un trafic attendu supérieur à 1500 vélos par jour)
- 3. Maintenir la **continuité** des pistes cyclables pour "éviter les éventuels conflits et incompréhensions réciproques qui surviennent souvent lorsque l'on propose un espace partagé, sans véritable statut".
- 4. Assurer une **séparation efficace avec la chaussée générale** pour "empêcher physiquement la circulation, l'arrêt ou le stationnement motorisé sur la piste cyclable".
- 5. Aménager une **séparation avec le trottoir** franche et lisible (voir plus haut nos préoccupations pour la tranquillité et la sécurité des piétons)
- 6. Prêter une attention particulière aux rayons de courbure des infrastructures
- 7. Assurer la sécurité sur le **franchissement des seuils** : on voit encore trop de ressauts de plusieurs centimètres qui font des dégâts sur les roues de vélos mais aussi sur les poignets et les clavicules des cyclistes.
- 8. Assurer la sécurité sur les carrefours à fort trafic, par exemple :





Dans l'attente de mesures rapides visant à améliorer la sécurité et la tranquillité des habitants piétons ou cyclistes, nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information ou pour une rencontre.

Comme à l'accoutumée, nous souhaitons être impliqués comme partenaires afin que les habitants soient à même de rendre les bons arbitrages lorsque d'autres mobilités ou d'autres thématiques sont impactées par ces demandes.

Nous vous prions, Messieurs, d'agréer nos salutations respectueuses.

Pour le Comité de Liaison des Unions de Quartier (CLUQ) :